conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# We create chemistry

## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 14.03.2025 000000000507322 Date de la première version publiée:

42 07.06.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Code du produit 000000000050732242

Identifiant Unique De Formu: 6NS7-646E-Y00Q-RC55

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**BASF Coatings France SAS** Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-

60480 Breuil-Le-Sec

France

Téléphone: +33 3 4477-7777

adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

+49 180 2273-112

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

■ BASF
We create chemistry

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

42

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

0

07.06.2025

Liquides inflammables, Catégorie 3

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système respiratoire

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H332: Nocif par inhalation.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

personne a l'exterieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en

cas de malaise.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

42

Date de la première version publié 07.06.2025

l'extinction.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymère acétate de n-butyle diisocyanate d'isophorone, homopolymère xylène

#### Etiquetage supplémentaire

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : polyisocyanate polyuréthane

solvant organique

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
Hexane, 1,6-diisocyanato-, homo-	28182-81-2	Acute Tox. 4; H332	>= 25 - < 50
polymère	931-274-8	Skin Sens. 1; H317	
	01-2119485796-17	STOT SE 3; H335	
		(Système respi-	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# □ • BASF We create chemistry

## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

42 07.06.2025

		ratoire)	
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 25 - < 50
diisocyanate d'isophorone, homo- polymère	53880-05-0 500-125-5 01-2119980716-25	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 7 - < 10
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Reins, Foie, Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 3
acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux	>= 2,5 - < 3
	01-2119475791-29	central)	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à

un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et

transport en position latérale stable.

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# ■ BASF We create chemistry

### H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

En cas de contact avec la

peau

: Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements

et chaussures contaminées.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.

42

Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

Garder tranquille.

En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le

centre de contrôle anti-poison.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémen-

taires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la

section 11.

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoguer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Pas d'antidote spécifique connu.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvérisateur d'eau

Poudre sèche

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507322

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

42

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire

Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs.

Pour le personnel non urgentiste:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

Pour les intervenants d'urgence:

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée

dans l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Contenir et collecter les résidus avec un absorbant ininflam-

mable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 1907/2006, comme amendé H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

42

07.06.2025

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

Stocker dans un conteneur approprié. La zone contaminée doit être immédiatement nettoyée au moyen d'un décontaminant approprié. Un des décontaminants possibles (inflammables) comprend (en volumes) : éthanol ou alcool isopropylique (50 volumes); eau (45 volumes); solution concentrée d'ammoniac (5 volumes). Une autre solution non inflammable est un composé de : carbonate de sodium (5 volumes); eau (95 volumes). Ajouter le même décontaminant au reliquat et laisser reposer pendant plusieurs jours jusqu'à achèvement complet de la réaction dans un conteneur non scellé. Une fois que cette étape est atteinte, fermer le conteneur et éliminer en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13).

Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder àune aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## We create chemistry

Date de dernière parution: 14.03.2025

### H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507322

Date de la première version publiée:

07.06.2025

former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène

Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

42

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Pratiquer l'ouverture avec précaution pour permettre le dégagement de pression. Des précautions doivent être prises pour minimiser l'exposition à l'humidité de l'atmosphère ou à l'eau. Le dioxyde de carbone sera formé ce qui peut causer une pressurisation dans des conteneurs fermés. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Stocker à l'abri du gel.

Précautions pour le stockage : en commun

Se maintenir loin des agents oxydants, des substances fortement alcalines ou acides, des amines, des alcools et de l'eau. Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le produit réagit avec l'eau provoquant l'évolution du dioxyde de carbone. Dans des conteneurs fermés, la pression augmente et peut causer la distorsion et dans des cas extrêmes l'éclatement et l'explosion du conteneur.

Température de stockage recommandée

5.00 - 30.00 °C

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Aluminium, verre, Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), étain (fer blanc), acier au carbone (acier), acier inox 1.4301 (V2), Polypropylène, polyéthylène téréphtalate (PET)

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) D'autres informations sont contenues dans la Notice Tech-

nique.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version Dat 3.1 07.0

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

42 07.06.2025

		I		
		(Type d'exposi-		
7	100.05	tion)	1.50	0010/155:/=
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm	2019/1831/E
			723 mg/m3	U
	Information s	upplémentaire: Indic		_
		TWA	50 ppm	2019/1831/E
			241 mg/m3	U
	Information s	upplémentaire: Indic		_
		VME	50 ppm	FR VLE
			241 mg/m3	
	Information s		urs limites réglementaires con	
		VLCT (VLE)	150 ppm	FR VLE
			723 mg/m3	
		upplémentaire: Vale	urs limites réglementaires con	
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm	FR VLE
			221 mg/m3	
			ue de pénétration percutanée	e, Valeurs li-
	mites régleme	entaires contraignan		
		VLCT (VLE)	100 ppm	FR VLE
			442 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			
	mites régleme	entaires contraignan	tes	
		TWA	50 ppm	2000/39/EC
			221 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significati			significative à
	travers la pea			
		STEL	100 ppm	2000/39/EC
			442 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative			significative à
	travers la pea	u, Indicatif		
acétate de 1-	108-65-6	STEL	100 ppm	2000/39/EC
méthoxy-2-propyle			550 mg/m3	
			tifie la possibilité d'absorption	significative à
	travers la pea	u, Indicatif		
		TWA	50 ppm	2000/39/EC
			275 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à			
	travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm	FR VLE
			275 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			
	mites régleme	entaires contraignan	tes	
		VLCT (VLE)	100 ppm	FR VLE
			550 mg/m3	
	Information s	upplémentaire: Risq	ue de pénétration percutanée	e, Valeurs li-
		entaires contraignan		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version Date de révision: 3.1 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

42 07.06.2025

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
3-éthoxypropionate d'éthyle	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	102 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	610 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	102 mg/cm2
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	610 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	24,2 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	72,6 mg/m3
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/kg

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
3-éthoxypropionate d'éthyle	Station de traitement des eaux usées	50 mg/l
	Eau douce	0,061 mg/l
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,419 mg/kg
	Sédiment marin	0,042 mg/kg
	Sol	0,048 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

Nécéssaire en cas de risque de contact avec les yeux.

sage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de pro-

tection contre les produits chimiques certifié selon la norme

EN ISO 374-1 convient : par ex.

Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants. Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

42

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

à un poste de travail spécifique. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du

corps

Combinaison jetable résistante aux produits chimiques

Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en

fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats:

Masque complet avec filtre combiné de classe AB2P3 Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'ur-

gence doivent être d'accès facile.

Dans des conditions sèches et fraîches, il est possible que l'isocyanate reste dans le film de peinture sans réaction jus-

qu'à 30 heures après application.

Le matériel de protection respiratoire doit être utilisé par les

employés de cabine de pulvérisation.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Le matériel de protection respiratoire doit être utilisé par les

employés de cabine de pulvérisation.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507322

42

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Odeur type ester

Point/ intervalle de fusion non déterminé

128,00 - 138,00 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : > 35,0 g/m3 / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Point d'éclair 29 °C

Méthode: ISO 3679

Température d'auto-

inflammation

: > 200 °C

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

substance / le mélange réagit avec de l'eau pΗ

Viscosité

Viscosité, cinématique non déterminé (40 °C)

411,6 mm2/s (23 °C)

 $> 60 \, s$ Temps d'écoulement

Section transversale: 6 mm

Solubilité(s)

Hydrosolubilité non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur 10,0000 hPa

(20 °C)

48,0000 hPa (50 °C)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## ■ BASF We create chemistry

## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

07

07.06.2025

Densité : 1,047 g/cm3 (20 °C)

42

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e)

sous forme non solide ou sous forme de granulé.

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

Substances auto-

échauffantes

La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-

échauffant.

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Miscibilité avec l'eau : non miscible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec

l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel.

Eviter l'action directe de l'eau. Eviter l'éclairage naturel direct.

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Se maintenir loin des agents oxydants, des substances forte-

ment alcalines ou acides, des amines, des alcools et de l'eau. Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507322

42

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

les amines et les alcools. Le produit réagit avec l'eau provoquant l'évolution du dioxyde de carbone. Dans des conteneurs fermés, la pression augmente et peut causer la distorsion et dans des cas extrêmes l'éclatement et l'explosion du conteneur.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Isocvanates Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) Oxydes d'azote (NOx)

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: 2,79 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 14.03.2025 000000000507322 Date de la première version publiée:

07.06.2025

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

42

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de la première version publiée:

Date de dernière parution: 14.03.2025

42 07.06.2025

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Placer les déchets contenant des isocyanates dans des em-

ballages secs et ne jamais les éliminer ensemble avec d'autres types de déchets (Réaction , danger d'augmentation

de la pression).

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respec-

tées.

Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent

être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE. Les résidus des conteneurs vides doivent être neutralisés

avec un décontaminant (voir rubrique 6).

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent

être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des sol-

vants organiques ou d'autres substances dangereuses

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

42

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1866
ADR : UN 1866
RID : UN 1866
IMDG : UN 1866
IATA : UN 1866

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : RÉSINE EN SOLUTION
ADR : RÉSINE EN SOLUTION
RID : RÉSINE EN SOLUTION
IMDG : RÉSINE EN SOLUTION
IATA : RÉSINE EN SOLUTION

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 3

ADR : 3

RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30
danger

Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en tun- : (D/E)

nels

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# ■ BASF We create chemistry

## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

42

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, <u>S-E</u>

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 366

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 355

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable liquid

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne- : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne- : non

ment

**IMDG** 

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : ADR: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450

litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en

classe 3

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# ■ **BASF**We create chemistry

## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507322

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

42

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

P<sub>5</sub>c

P<sub>5</sub>c

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

62, 84, 4 bis, 49 bis, 49

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la :

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4331, 4331

Composés organiques vola-

tils

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 35,03 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

42

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Contenu en composés organiques volatils (COV): 366,76 g/l contenu en COV sans eau

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

ne s'applique

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

ne s'applique

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB: pas

valeur limite pour la teneur max. en COV conformement à l'annexe IIB:

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

profession nelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence euro-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## H 2P60 MULTI Harden-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

42 07.06.2025

péenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale: IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine: IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de don-

nées de sécurité de chacun des composants

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Acute Tox. 4	H332	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé





Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507322

42

Date de dernière parution: 14.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR